

26ème **CONCOURS DE POÉSIE**

Sous l'égide de la Mairie de Boujan/Libron

Organisé par Eugène GARCIA poète et animateur de l'Atelier Bouj'en-Poésie et Sylvaine GABIN responsable

Le concours s'adresse à tous les adultes d'expression française jusqu'au **samedi 15 juin 2024**

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve de TOUS les articles du règlement

SECTIONS

- 1 Sonnet** Sonnet ABBA-ABBA-CCD-EED ou EDE (une prosodie rigoureuse est exigée)
- 2 Forme fixe** Pantoum, Terza-rima, Géraldine, Triolet.....**SAUF** Rondel et Rondeau
- 3 Classique** Respect des règles de la prosodie classique, de la diérèse et absence du hiatus
- 4 Néoclassique** Acceptation du hiatus (pas plus de trois) non dissonant et non respect de la diérèse
- 5 Poésie Libre** Vers rimés, inégaux. Exemple : les Fables de La Fontaine).
- 6 Poésie Libérée** Vers **non** rimés, inégaux et métaphores. Le jury retiendra la sonorité et le choix des mots.
- 7 Humour** Un texte au recto d'une page

THÈME : au choix **Les sept péchés capitaux (orgueil-avarice-jalousie-colère-luxure paresse-gourmandise)** mais un péché par section.

Les textes seront dactylographiés (Arial 12) **AU RECTO** d'une feuille blanche A4 en 3 exemplaires.

Le nombre de poèmes (**inédits**) de 28 vers maximum est limité à **UN** par section.

En haut à gauche de chaque feuille indiquer la section (exemple : section 2, forme fixe : triolet)

En haut à droite **3 lettres** et **3 chiffres** serviront de **CODE** (sans aucun signe distinctif : illustration.....)

1 seul code pour tous les poèmes)

Le dossier de participation doit contenir :

* Les textes dans une grande enveloppe en trois exemplaires.

- Pour l'anonymat inscrire sur une fiche : nom, prénom, date de naissance, adresse mail, téléphones, code, la section et les titres des poèmes.

- Une enveloppe libellée et timbrée au tarif normal.

* Placer ces deux dans une autre enveloppe avec le chèque de 15 euros (quel que soit le nombre de poèmes) à l'ordre de la Mairie de Boujan-sur-Libron. Cette dernière portera dessus le code choisi et sera ensuite cachetée et placée dans la grande enveloppe contenant les poèmes.

Les dossiers seront déposés ou envoyés par **courrier postal (sans recommandé)** à la :

MAIRIE Concours de Poésie 34760 BOUJAN-sur-LIBRON

Le palmarès sera proclamé le **samedi 28 septembre 2024 à 14h30 à l'Espace Raymond FARO de Boujan**

Tous les candidats seront avisés et conviés à la cérémonie. Les personnes absentes pourront se faire représenter.

En cas d'impossibilité les diplômes et les chèques-cadeaux seront envoyés, les lots conservés 1 an à la médiathèque.

Si besoin contacter : Sylvaine GABIN sylvainegabin34@gmail.com 06 32 73 79 00
Médiathèque (Nicolas) espacefaro.boujan@gmail.com 04 67 30 93 30

LE PRIX DE LA VILLE ET LE PRIX DE L'ATELIER BOUJ'EN-POESIE RÉCOMPENSERONT LES POÈTES AYANT OBTENU LA MEILLEURE NOTE DANS DIVERSES SECTIONS